



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes BRACHET, DEMEUSY, LE GAL, MAC CARTY, PRIGENT
MM. TALON, HENRY, FAUP-MANDRAT, CAPAFONS,

Absente excusée : Mme GARBAY donne pouvoir à M.CAPAFONS

Secrétaire de séance : M. Thomas HENRY

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 19 décembre 2017, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/Dotation d'équipement DETR 2018

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demande de la dotation d'équipement (DETR) doivent être déposés avant le 31 janvier 2018.

Il propose plusieurs projets :

- La construction de toilettes publiques,
- La réfection des parapets et du garde corps du pont du chemin rural qui prolonge les quais,
- La reconduction de la demande pour le financement du parcours santé et celle pour l'achat de mobilier urbain, déposées en 2017.

Après concertation, il est décidé l'ordre de priorité des demandes comme suit :

- -1^{ère} demande, la plus urgente pour des raisons de sécurité : La réfection des parapets et du garde corps du pont du chemin rural qui prolonge les quais,
- -2^{ème} demande : la construction des toilettes publiques
- -3^{ème} demande : la reconduction de la demande par l'achat de mobilier urbain.

***1^{ère} demande :**

L'infrastructure d'un pont situé en bordure de la rivière Dordogne est fragilisée et menace de s'effondrer. Ce pont est un bien communal. Le chemin rural en question, situé dans le prolongement des quais, permet l'accès à la station de pompage d'eau potable qui alimente sept communes. Ce pont est couramment fréquenté.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 21 490€ HT. Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan prévisionnel de financement de cette opération serait le suivant :

DETR 2018 (35%) : 7 521,50€
Autofinancement communal (HT) : 13 968,50€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Le projet débutera au second semestre 2018.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- APPROUVE** le plan prévisionnel de financement et le programme présenté,
- SOLLICITE** l'attribution de ces subventions,
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

***2^{ème} demande :**

Les toilettes publiques de notre commune ne répondent plus aux exigences des normes en vigueur en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites et d'environnement en ce qui concerne leur évacuation. A cet effet, le Conseil Municipal envisage de construire de nouvelles toilettes publiques. Les anciennes toilettes seront ainsi condamnées.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 32 267€ HT soit 38 720.40€ TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan prévisionnel de financement de cette opération serait le suivant :

DETR 2018 (35%) : 11 293,45€
Autofinancement communal (HT) : 20 973,55€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Le projet débutera au second semestre 2018.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- APPROUVE** le plan prévisionnel de financement et le programme présenté,
- SOLLICITE** l'attribution de ces subventions,
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

***3^{ème} demande- Dossier de 2017 n° LB 170016 - achat de mobilier urbain**

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg, la municipalité engage des dépenses liées à l'achat de mobilier urbain (poubelles, tables, panneaux, bancs...)

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 2 229€ HT. Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Ministère de l'Intérieur.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération serait le suivant :

Réserve parlementaire (Ministère de l'Intérieur) : 288,17€
DETR 2018 (35%) : 780,15€
Autofinancement communal (HT) : 1 160,68€.

La commande du projet a été validée le 22 novembre 2017.

- Après cet exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
- APPROUVE** le plan prévisionnel de financement et le programme présenté,
 - SOLLICITE** l'attribution de ces subventions,
 - DEMANDE** la reconduction du dossier déposé en 2017,
 - CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

II/ Bilan des commissions communales

* Commissions « bâtiments et voirie »

Monsieur TALON, Vice-président de la commission, énumère les projets 2018 en ce qui concerne :

-la voirie : peinture des bandes « stop » sur les voies communales, réfection de certaines voies, nettoyage du pont sis au lieu dit « le Méjean », remplacement de la buse traversant la voie au lieu-dit Maupile qui doit être cassée, la réfection du pont du chemin rural qui prolonge les quais, le dissimulation des réseaux (basse tension/ éclairage public et réseau téléphonique) de la rue des charrons, l'aménagement de sécurité rue de l'Eglise, et la pose de l'équipement du parcours santé. Cette pose engendre un travail conséquent qui ne peut être effectué par l'agent technique seul. Monsieur TALON propose de demander un devis à un auto-entrepreneur.

-les bâtiments : la construction de toilettes publiques, la réfection partielle de la toiture du temple, la pose des menuiseries à l'école, les plafonds des chaufferies du Foyer Municipal et de la Mairie, la finalisation de la réfection des peintures des fenêtres de la salle des associations et des travaux de couverture de la chapelle du cimetière de Lagarde, la pose d'une cabine de douche pour un logement communal.

Madame BRACHET indique qu'elle a constaté que les planches de rives du Foyer Municipal sont dégradées et que la toiture est recouverte de mousse. Monsieur TALON le note et propose d'engager ces travaux en 2019.

Monsieur le Maire informe que, lors de la cérémonie des vœux du Président du Conseil Départemental, il a demandé à connaître l'état d'avancement de travaux de réfection de la route départementale 130 au lieu dit « les Baconnes ». Le Président lui a répondu que les conclusions de l'étude réalisée sur place doivent nous être communiquées à la fin de ce mois.

Monsieur HENRY tient tout particulièrement à saluer le travail remarquable mené régulièrement par Monsieur TALON pour maintenir praticables les routes communales lors des intempéries.

*Commission des « espaces verts »

Monsieur HENRY, Vice-président, indique que, suite à l'aménagement et la sécurisation du centre bourg, il reste à égayer le bourg avec le fleurissement de 9 massifs.

Deux devis ont été analysés.

L'entreprise EUROVIA a développé le sien.

Le paysagiste FERCHAUD, qui travaille en collaboration avec le pépiniériste Franck MEYNIER, sont tous les deux venus donner des explications lors d'une réunion de la commission. Il faut savoir que ce devis a été élaboré en fonction de plusieurs critères :

- Limiter l'entretien et les arrosages. (Une analyse de sol a été réalisée),
- Respecter du projet proposé par le CAUE
- Diversifier la floraison des massifs selon les saisons.
- Rompre l'aspect minéral de la Grand-rue avec des plantes adaptées.

Après la plantation, les plants seront entretenus et un conseil régulier pourra être apporté par le pépiniériste et le paysagiste. Monsieur TALON indique qu'une intervention de l'agent technique s'avère nécessaire surtout la première année : il arrosera comme habituellement avec l'eau de la source de la « Gueule de lion ».

Mme DEMEUSY demande le remplacement du lierre rampant par du gazon sous les platanes de la place du Pont ce qui allègera notamment le montant du devis. Les bancs pourront ainsi être installés.

Le montant des deux devis est quasiment équivalent à 100€ près.

Monsieur HENRY indique que le devis FERCHAUD a été retenu par la commission. Le Conseil Municipal, après s'être concerté, entérine la décision de la commission.

Ces plantations seront réalisées avant le mois de mai.

Monsieur CAPAFONS et Monsieur TALON font part à l'assemblée de la proposition de Monsieur FRANC DE FERRIERE d'installer une sculpture ou autre œuvre d'artiste afin de donner une identité à la commune en rapport avec la vigne, qui est la ressource principale de la commune. Le coût de ce projet pourrait être pris en charge par une association créée dans ce but. Une étude sera prochainement présentée au Conseil Municipal.

III/ Intervention de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) dans le cadre de la mesure de carte scolaire

Le Conseil Municipal reçoit Monsieur PAULY, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la Réole. Il expose les motifs de la mise en place d'une mesure de carte scolaire sur le RPI des communes de GENSAC, JUILLAC et PESSAC-SUR-DORDOGNE.

L'effectif des élèves diminue depuis quelques années sur notre RPI ce qui déclencha à la rentrée 2017, une mesure de sauvegarde par le Directeur de l'Académie.

A la Toussaint 2017, les Directrices ont transmis l'effectif prévisionnel de la future rentrée des classes de 2018. Ces données encore en baisse, ont été analysées par l'Inspection Académique, ce qui enclencha la mesure de carte scolaire. Ce travail est anticipé pour plusieurs raisons dont le mouvement du personnel enseignant.

Au vu de cette situation, le Directeur de l'Académie a sollicité Monsieur PAULY afin qu'il rencontre les Maires des communes pour leur faire part de cette mesure.

Celle-ci signifie qu'une classe du RPI doit fermer, soit un poste d'enseignant en moins. Chaque collectivité doit se prononcer sur la fermeture d'une classe dans son école.

Monsieur PAULY est tout à fait conscient que chaque commune est attachée à son école plus qu'à son RPI.

Donc il annonce que se profile l'hypothèse de la dénonciation de la convention du RPI ; ainsi chaque école de GENSAC et de PESSAC-SUR-DORDOGNE aurait 8 niveaux. Pour notre école il y aurait une classe unique de 8 niveaux et un seul poste d'enseignant : ce qui pour l'intérêt majeur de l'enfant est une ineptie pédagogique. Un enseignant seul sur site : c'est compliqué ! Les enseignants travaillent en cycles et les échanges pour une dynamique pédagogique sont primordiaux.

Monsieur PAULY indique qu'il est important de noter l'importance de la politique éducative de l'Inspection Académique : le système évolue, les conditions d'enseignement aussi et les élèves changent. Les conditions du notre RPI ont eu convenu mais il a ces limites.

Monsieur le Maire constate que le système éducatif actuel fonctionne très bien et que les seules raisons de cette fermeture semblent dictées par une nouvelle politique de l'Inspection de l'Académie qui met en avant l'intérêt majeur de l'enfant.

Une mesure de sauvegarde ne peut être prorogée 2 ans, jusqu'à la fin du mandat des élus municipaux.

Cependant, Monsieur PAULY annonce que la mise en place de la réforme intitulée « 100% de réussite au CP », qui impose un maximum de 12 élèves par classe de CP, et le dédoublement des classes de CP en REP permettraient d'annuler cette suppression de classe au vu des effectifs de notre RPI. Cette annonce reste à confirmer.

Face à cette nouvelle qui résoudrait la décision de fermeture de classe, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir la classe de l'école de PESSAC dans le RPI, et sollicite la mise en place de cette réforme sur le regroupement à la rentrée scolaire 2018.

Questions diverses :

*Réfection des bancs de l'église

L'association interparoissiale a demandé un devis auprès d'un micro-entrepreneur non soumis à la TVA pour la réfection des bancs de l'Eglise. Le montant de ce dernier s'élève à 2 860€. Monsieur le Maire rappelle que ce mobilier est utilisé à des fins de culte par la commune.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit attribuée à l'association.

Monsieur CAPAFONS précise que, par exemple, les subventions exceptionnellement refusées par certaines associations communales, soient reversées à l'association interparoissiale.

Mme BRACHET suggère plutôt d'allouer une contribution exceptionnelle à cette association.

Après concertation,

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'allouer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association.

Cette somme sera budgétisée en 2018.

*Flash statistique accidentologie de décembre 2017 en Gironde/ Sécurité routière

En décembre, il n'y a eu aucun décès sur les routes de notre département. An cours de l'année 2017, on relève 9 tués de moins qu'en 2016.

Une répartition des tués par tranches d'âges, par sexe et par cause a été représentée graphiquement.

*Informations apprises lors du dernier conseil communautaire de la CDC Castillon-Pujols

1/ ligne TER Bergerac-Libourne

Cette ligne est obsolète, son entretien s'impose sinon elle devra être fermée.

La SNCF chiffre cette réfection de voie ferrée à 6,75 millions d'euros. Ces travaux seraient subventionnés par le département, la CALI, les Communautés de Communes concernées et par des fonds européens.

Les élus demandent que cette opération soit intégrée dans un contrat de plan Etat/Région.

2/ Publication d'un journal communautaire

Monsieur le Président de la CDC propose l'élaboration de quatre journaux par an pour un montant de 24 000€. Ces journaux devraient être distribués par l'agent technique, quatre fois par an.

Au vu du temps que cela demande à l'agent pour distribution en plus des journaux communaux, du montant de ces quatre publications, il a été proposé de ne sortir que deux journaux par an.

3/Manifestation organisée dans le cadre des « Scènes d'été »

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut s'inscrire et solliciter 50 % de subventions (aide du département et de la CDC) pour organiser une manifestation dans le cadre des « Scènes d'été ».

*Demande de partenariat pour une complémentaire santé

Une compagnie d'assurance de complémentaire santé demande de passer un partenariat avec la commune. Ainsi, la commune s'engagerait dans la démarche et l'administré pourrait bénéficier de 20 à 30 % de réduction sur sa cotisation. La commune ne reçoit rien en retour, ne serait-ce que les réclamations de gestion auxquelles l'administré serait confronté, si la collectivité accepte cet engagement.

Le Conseil Municipal décide de refuser ce partenariat. Par principe, la commune ne cautionne aucune démarche commerciale. Une réponse sera faite dans ce sens au courtier de cette compagnie d'assurance.

*Informations apprises lors de vœux de Monsieur le Président du Département

Le département compte 17 000 habitants dont 1/3 en ruralité

1/Le taux fiscal du département sur les taxes du foncier bâti ne sera pas augmenté.

2/Les aides financières sont maintenues pour le milieu associatif.

3/Le fonds d'aides au équipement communal (FDAEC) conserve la même enveloppe.

4/Le taux du fonds d'aide à la voirie communale (FDAVC) augmente, il sera porté à 40%.

5/ L'objectif du Département pour les années à venir : le haut débit internet par la fibre optique pour l'année 2022, 2023. Le coût de l'opération 650 millions d'euros pour 23 500Km de fibre.

*Achat d'un panneau signalétique d'informations locales (Manifestations, services....)

Monsieur le Maire expose l'objectif : acheter un panneau signalétique moderne en collaboration avec la commune de GENSAC. L'entreprise propose un contrat de maintenance.

Celui-ci serait implanté sur la place du Pont.

Après discussion, il apparaît que cet équipement n'est pas en harmonie avec l'agencement de notre village.

Le Conseil Municipal refuse catégoriquement cette proposition.

*Madame LE GAL informe que le site internet communal a changé. Cette version est plus intuitive et plus rapide. Si celle-ci ne convenait pas, il serait tout à fait possible de réinstaller l'ancienne version. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

*Madame DEMEUSY a constaté que la borne de recharge des voitures électriques n'a été utilisée qu'une seule fois, car la consommation actuelle de cette dernière correspond à la charge d'un véhicule. Elle demande que le SDEEG soit contacté afin que notre borne soit inscrite et apparaisse sur les applications internet.

*Madame BRACHET constate que la plaque émaillée indiquant le nom de la commune n'est toujours pas installée sur l'ancien bureau de poste comme il avait été décidé.

*Monsieur le Maire propose que les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg prochainement fleuri soient inaugurés en présence de Messieurs le Président du Département, le Député, Madame la Sénatrice et les Conseillers départementaux et ce, au cours du mois d'avril ou mai de cette année. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h15.